

FACTURE N° 4080042
N/REF : 15/07/2024 10H05 C:000724 I:01727

GUYOT INDUSTRIE

V/Appel du Lundi 15/07/2024 a 10H05

**ZI DE KEROLZEC
29600 ST MARTIN DES CHAMPS**

IMMEUBLE : KEROLZEC
ZI DE KEROLZEC
29600 ST MARTIN DES CHAMPS

Guipavas, le 29 Aout 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : GUYOT KEROLZEC ST MARTIN DES CHAMPS
MOTIF : POMPAGE BASSIN TREVILLE
Donneur d'ordre : M. Y. LE GOFF

INTERVENTION DU 16/07/2024
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
MISE A DISPOSITION DE CAMIONS POUR POMPAGE BASSIN
POMPAGE DANS LE BASSIN DE TREVILLE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

DÉCHETS : 8,5 T : BOUES HYDROCARBURÉES
15,12 T : EAUX HYDROCARBURÉES
3 VÉHICULES - 3 TECHNICIENS

OBSERVATIONS : SB AB Email envoyé le 29/08/24 a 08H23 M. Y. LE GOFF
SB AB Email envoyé le 26/08/24 a 10H09 M. Y. LE GOFF
SB AB Email envoyé le 01/08/24 a 14H34 M. F. GAGNOT
SB AB Email envoyé le 17/07/24 a 16H59 M. Y. LE GOFF

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
16,00	Heure Hydrocureur+chauffeur	1	176,00	2816,00
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
8,50	T(s) déchets Boues Hydrocarburées	2	435,00	3697,50
7,82	T(s) déchets Eaux hydrocarburées traités	4	185,00	1446,70
7,30	T(s) déchets Eaux hydrocarburées traités	5	185,00	1350,50

TOTAL H.T.	9310,70
T.V.A. a 20,00%	1862,14
TOTAL T.T.C.En EURO	11172,84

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008).
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros.
TVA acquittée sur les encaissements.